



Numéro de l'acte	2020-107- FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.9

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

### QUESTION N°2020-107

#### FINANCES : Société Publique Locale INNOVA – Dissolution

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît ROUSSEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi du 28 mai 2010 pour le développement des Sociétés Publiques Locales ;  
Vu la délibération du 17 juin 2011 relative au projet de constitution d'une Société Publique Locale ;  
Vu la délibération du 10 mai 2012 approuvant les statuts de la Société Publique Locale INNOVA ;

Les élus ont décidé de se doter d'une Société Publique Locale (SPL), permettant ainsi la mise à disposition d'un outil mutualisé pour le développement et l'aménagement du territoire et disposant, par conséquent, d'une plus grande capacité de réaction et d'adaptation qu'une collectivité.

La SPL INNOVA a été constituée le 26 octobre 2012 avec le capital de 252 900 € divisé en 2 529 actions de 100 € détenues par 29 collectivités locales.

La participation financière de la commune d'ARQUES a été fixée à 9 900 €.

Les comptes 2017 de la SPL ayant été présentés en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 12 avril dernier, il a été décidé par les actionnaires la dissolution anticipée de la société et son placement en liquidation amiable.

Vu les éléments précédemment exposés,

Considérant la nécessité d'intégrer cette nouvelle situation au bilan de la Commune d'Arques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte de la dissolution anticipée de la SPL ;
- Autoriser l'encaissement de 417,59 € correspondant au solde de la SPL réparti proportionnellement ;
- Sortir les actions acquises de l'actif de la commune d'Arques,
- Inscrire au budget des écritures comptables afférentes (dépenses et recettes) à cette liquidation ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer les éventuelles pièces et actes relatifs à cette liquidation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 29 juillet 2020

Le Maire,  
Benoît ROUSSEL





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020**

**Affiché le 30 Juillet 2020**

L'An Deux Mille Vingt le vingt neuf juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 juillet 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 20 présents jusqu'à la question 2020-78 incluse et 21 présents à partir de la question 2020-79
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 9 absents excusés avec pouvoir jusqu'à la question 2020-78 incluse et 8 à partir de la question 2020-79

**Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU**

**Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Catherine LAMOOT**

**Corinne REANT ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER**

**Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE**

**Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE**

**Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR**

**Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT**

**Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT**

**Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS jusqu'à la question 2020-78 incluse**

**Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.**